27.09.2019 – 16:07 Uhr

La réforme de l'impôt anticipé ne doit pas entraîner de pertes fiscales

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, s'engagera contre une réforme de l'impôt anticipé qui provoque d'importantes pertes fiscales.

La consultation sur la réforme de l'impôt anticipé, qui sera lancée au premier trimestre 2020, prévoit une diminution des recettes estimée à 250 millions de francs par an, en raison notamment de la sup-pression du droit de timbre de négociation sur les emprunts suisses.

Pour Travail.Suisse, après l'acceptation par le peuple de la réforme fiscale (RFFA) en mai de cette année, les conditions-cadres pour la place financière et économique sont particulièrement attractives. Il n'y a aucune nécessité de poursuivre des réformes fiscales favorisant à nouveau la place financière.

En revanche, il est indispensable d'investir davantage dans la formation et la recherche et le renouvel-lement et développement de diverses infrastructures (transports publics, économie du care, énergies renouvelables en particulier) si l'on veut garantir le bien-être de la population à long terme et créer des emplois durables. C'est clairement dans cette direction qu'il faut utiliser la marge de manoeuvre finan-cière existante des pouvoirs publics.

C'est pourquoi Travail.Suisse s'engagera dans la consultation pour une réforme de l'impôt anticipé sans pertes fiscales.

Contact:

Denis Torche, responsable du dossier de politique fiscalité, tél. 031
370 21 11 ou 079 846 35 19

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100833103 abgerufen werden.